

Commune de la Chapelle Chaussée

Canton de Bécherel

Arrondissement de Rennes

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 12 janvier 2015

Le douze janvier deux mille quinze à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur PINAULT Pascal Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX – BUAN – Mme LESAGE (adjoints) – Mmes BOSSARD JAQUET – DE LAVILLEON – NOURRISSON – MAURY – REBILLARD

Ms REMONTE – GLOAGUEN – RIALLAND- MOUCHOUX REBILLARD-

Absente excusée : Mme GOUDE VENIEN

Absente : Mme GORIAUX

Date de la convocation : 05/01/2015

Mme GOUDE VENIEN Laure a donné procuration à Monsieur RIALLAND Nicolas

Délibération N° 2015-01-01

approbation du dernier compte-rendu du 8 décembre

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 8 décembre 2014 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de la réunion.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction de la séance du 8 décembre 2014.

Délibération N°2015-01-02

nomination secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de Mme MAURY Alexandra secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la nomination de Mme MAURY Alexandra secrétaire de séance.

Délibération N° 2015-01-03

projet aménagement parking et RD 81 subvention DETR

Suite à la rencontre avec les riverains et prise en compte de leurs observations, le plan d'aménagement du parking du centre social et de l'aménagement sécurisé de la RD 81 est représenté.

Le coût des travaux est le suivant

- préparation générale	1 800 .00 € HT
- section 1, Parking	53 927.60 €
- section 2, 1 ^{er} plateau :	28 617.00 €
- section 3, carrefour vc10 et zone 30 + 2 ^e plateau	36 197.50 €
- section 4 stationnements en épis	4 598.00 €

Après délibération il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet d'ensemble

après vote :

nombre de votants : 13 + 1 procuration

- pour le projet d'ensemble présenté : 11 voix

- contre le projet présenté : 2 voix (*Monsieur RIALLAND estime que le projet d'aménagement du parking ne convient pas du fait du double sens entrée, sortie*)

- abstention : 1 voix

- le projet est approuvé par la majorité des membres présents.

le Conseil Municipal sollicite de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sur l'ensemble du projet soit 125 140.10 € HT.
Donne pouvoir au Maire pour lancer les procédures de demandes de subventions.

Délibération N° 2015-01-04
projet aménagement parking et RD 81 subvention CONSEIL GENERAL

Suite à la rencontre avec les riverains et prise en compte de leur observation le plan d'aménagement du parking du centre social est représenté.

Le coût des travaux est le suivant

- préparation générale	1 800 .00 € HT
- section 1, parking	53 927.60 € HT
- section 2, 1 ^{er} plateau :	28 617.00 €
- section 3, carrefour vc10 et zone 30 + 2 ^e plateau	36 197.50 €
- section 4 stationnements en épis	4 598.00 €

Après délibération il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet d'ensemble

après vote :

nombre de votants :	13 + 1 procuration
- pour le projet d'ensemble présenté :	11 voix
- contre le projet présenté :	2 voix (<i>Monsieur RIALLAND estime que le projet d'aménagement du parking ne convient pas du fait du double sens entrée, sortie</i>)
- abstention :	1 voix

- le projet est approuvé par la majorité des membres présents.

Le Conseil Municipal sollicite **une subvention à titre exceptionnel auprès du Conseil Général sur ce projet d'aménagement d'un parking pour le centre social et l'aménagement sécurisé sur la R.D. 81 pour l'ensemble du projet soit 125 140.10 € HT**
Donne pouvoir au Maire pour lancer la procédure de demandes de subvention.

DELIBERATION N° 2015-01-05
Projet création d'une classe école publique, mise aux normes accessibilité, restructuration de l'espace bibliothèque et de l'espace scolarité

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs propositions de réaménagement des locaux à l'école publique ont été présentées lors de différentes commissions. Le projet correspondant aux demandes de la commission est présenté au Conseil Municipal soit :

- Phase 1 estimation : 192 000 € HT

les travaux consisteront à : passage en 4^{ème} catégorie, mise aux normes de sécurité incendie, mise aux normes accessibilité handicapé, extension et restructuration de l'espace bibliothèque pour être transformé en classe, création, d'une bibliothèque dans le hall, restructuration de l'espace scolarité : création d'un espace ouvert multifonctions.

Phase 2, estimation 165 000 € HT

- isolation par l'extérieur
- mise en place de menuiseries aluminium
- isolation des combles

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'étude présentée :

après vote à l'unanimité des membres présents, le projet d'extension, de réaménagement est approuvé dans sa globalité.

- Le Conseil Municipal sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux. Sur la base du projet global soit 357 000 € HT.

- Dit qu'un appel à candidature auprès de maîtres d'œuvre va être lancé afin de mandater un architecte pour le suivi des travaux.

Rétrocession du lotissement de la Tavernerais

le dernier lot du lotissement étant vendu et en cours de construction le lotisseur demande que le lotissement soit rétrocédé dans le domaine public

Le Conseil municipal souhaite avant la rétrocession :

- 1- que l'ensemble des massifs soit revus car très abîmés
- 2- les bordures trottoirs sont abîmées et doivent être changées
- 3- les voiries doivent être nettoyées, balayées des gravillons avant la rétrocession
- 4- le chemin sablé sera à recharger

Un courrier dans ce sens sera transmis à l'aménageur pour qu'il réalise ces travaux.

Le problème de la présence de « gendarmes couchés » est de nouveau évoqué en conseil municipal. Doit-on en enlever, lesquels ? lors du passage des élus dans les lotissements le problème sera évoqué.

Le compte-rendu sera donné lors de la prochaine réunion de Conseil.

DELIBERATION N° 2015-01-06

RENNES METROPOLE CONVENTION PRESTATION ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire présente en résumé, la convention entre la commune et Rennes Métropole sur la prestation assainissement soit :

La commune s'engage à réaliser avec le matériel communal :

- gestion des refus de dégrillage (sur la station et postes de relèvement)
- rondes de contrôle à la station
- accompagnement du prestataires sur site (Conseil Général, piégeage ragondins, espaces verts)
- entretien des espaces verts (station, poste de relèvement) à l'exception des prestations externalisées
- surveillance générale du réseau et pré-diagnostic

Ces prestations feront l'objet d'un remboursement annuel forfaitaire par Rennes Métropole d'un montant calculé en fonction du temps passé par les agents communaux pour exercer les prestations ci dessus et auquel s'ajoutent 3% de frais de gestion.

La présente convention est d'une durée d'un an.

Chaque partie est responsable du service et des éventuels dommages résultant des obligations mises à sa charge.

Chaque partie est tenue de couvrir sa responsabilité par une police d'assurance.

Une évaluation de la mise en œuvre de la présente convention sera réalisée en commun par les deux parties avant sa reconduction

Le Conseil Municipal au vu de la proposition de convention autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec Rennes Métropole.

DELIBERATION N° 2015-01- 07**BUDGET 2015 ouverture de crédits comptables**

Le budget primitif sera soumis au vote en mars 2015 . l'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement du 1^{er} janvier au vote du budget dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget précédent non compris le remboursement de la dette. Ceci est possible sur autorisation de l'organe délibérante.

Ce montant s'élevait en 2014 à 144 019 €

Afin de permettre le bon fonctionnement de la collectivité avant le vote du budget il est proposé d'autoriser le Maire en vertu de l'article décrit ci dessus à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limites des montants suivants

Article 21 immobilisation corporelles 15 000 €

Article 23 immobilisations en cours : 48 163 €

Rennes Métropole nous demande de prévoir des crédits pour affecter les travaux de voirie au compte 458 il est nécessaire d'ouvrir des crédits à ce compte.

Soit 458111 mandat voirie RENNES METROPOLE Dépenses de fonctionnement 39 600 €
458112 mandat voirie RENNES METROPOLE Dépenses de personnel 1 000 €
458121 Mandat de voirie RENNES METROPOLE Dépenses d'investissement 40 600 €

En ce qui concerne la section de fonctionnement, le Maire est d'ores et déjà en droit de mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget primitif 2014.

Le Conseil Municipal :

Approuve la proposition d'ouverture de crédits comptables présentée.

Donne pouvoir au Maire pour signer et mettre en place toutes écritures comptables nécessaires dès à présent.

DELIBERATION N° 2015-01-08**Photocopieurs mairie école**

Les différentes propositions de devis pour le changement des photocopieurs à la mairie et de l'école sont présentées par Monsieur le Maire.

Après étude des différentes propositions Monsieur propose de retenir la société Générale de Bureautique pour la fourniture de deux photocopieurs.

L'un pour l'école publique (noir et blanc) RICOH MP 4002SP pour 2 359 € TTC

L'autre couleur (NB/Couleur) RICOH MPC 3003SP pour 3 765 € TTC

Le coût copie proposé est

- Copieur noir et blanc et couleur : 0.046TTC

Après délibération :

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la société Générale de Bureautique (une abstention)

Donne pouvoir au Maire pour signer la proposition présentée et signer le contrat de maintenance correspondant.

Délibération N° 2015-01-09**projet aménagement parking et RD 81 subvention au titre amendes de police**

Suite à la rencontre avec les riverains et prise en compte de leurs observations, le plan d'aménagement du parking du centre social et de l'aménagement sécurité de la RD 81 est représenté.

Le coût des travaux est le suivant

- préparation générale	1 800 .00 € HT
- section 1, parking:	53 927.60 €
- section 2, 1 ^{er} plateau :	28 617.00 €
- section 3, carrefour vc10 et zone 30 + 2 ^e plateau	36 197.50 €
- section 4, stationnements en épis	4 598.00 €

Après délibération il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet d'ensemble

après vote :

nombre de votants :	13 + 1 procuration
- pour le projet d'ensemble présenté :	11 voix
- contre le projet présenté :	2 voix (<i>Monsieur RIALLAND estime que le projet d'aménagement du parking ne convient pas du fait du double sens entrée, sortie</i>)
- abstention :	1 voix

- Le projet est approuvé par la majorité des membres présents.

Le Conseil Municipal sollicite de l'Etat une subvention au titre du produit des amendes de police sur l'ensemble du projet soit 125 140.10 € HT.

Donne pouvoir au Maire pour lancer les procédures de demandes de subventions.

Délibération N° 2015-01-10

rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau assainissement 2013

En application de l'article L.2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau- assainissement est présenté au Conseil Municipal.

Celui –ci a été établi par l'ISAE au vu des renseignements en matière d'assainissement fournis par la commune.

Après délibération le Conseil Municipal

Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau- assainissement pour l'année 2013.

Délibération N° 2015-01-11

Jeux à l'école publique – travaux réparation et achat dalles amortissantes

Dans le cadre de la création du préau dans la cour de l'école publique, la structure de jeux a été démontée ainsi que les dalles amortissantes.

Il est nécessaire de réparer la structure et acquérir de nouvelles dalles pour ces jeux.

Trois devis ont été demandés à des sociétés pour cet achat de matériel.

Il est proposé de retenir l'entreprise MANUTAN COLLECTIVITES qui propose un kit de réparation et des dalles amortissantes d'épaisseur 65 mm 50*50 au prix ht de 3 628.13 €.

Mme LESAGE fait par que l'association de parents d'élèves propose de prendre en charge le kit de réparation de la structure soit 389.99 € ttc

Après délibération :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'acquérir l'ensemble kit de réparation et dalles amortissantes auprès de la société MANUTAN COLLECTIVITES

- Dit que l'association de parents d'élèves remboursera le kit de réparation pour un montant de 389.99 €

- Dit qu'une demande d'aide auprès des bénévoles l'association du Père Léon pour la réparation de la structure va être faite.

Délibération N° 2015-01-12

Don de petit matériel à l'Association de Parents d'Elèves

Mme LESAGE fait part qu'à l'école publique du petit matériel (anciens livres, revues, disques vinyles, affiches etc.) ne servant plus depuis plusieurs années est entreposé dans les locaux. Elle propose de céder à titre gratuit ce matériel à l'association de parents d'élèves afin de le vendre à l'occasion d'une braderie.

Le conseil municipal, après délibération

Cède l'ensemble du matériel d'occasion trouvé dans les locaux de l'école à l'association de parents d'élèves de l'école publique afin qu'elle puisse le vendre à l'occasion d'une braderie et en tirer un profit qui sera utilisé par l'association pour leurs animations dans l'année.

Questions diverses

Ligne STAR 82

Les élus des cinq communes ont rencontré les services de transport au sein de Rennes Métropole et Kéolis pour revoir le service de transport vers Rennes.

De nouvelles propositions intéressantes pour les communes ont été faites en matière de trajet.

A compter de septembre 2015 les transports sont modifiés comme suit :

Départ Miniac sous Bécherel- Bécherel – La Chapelle Chaussée –Langan et un seul arrêt à Romillé et Villejean Université soit une durée de 40 mm de trajet.

Les élus ont répondu favorablement à cette proposition qui réduit le temps de trajet en bus.

Le dernier départ de Rennes sera à 19h20.

Vidéo projecteur

Des devis vont être demandés pour l'achat d'un vidéo projecteur en remplacement de celui de la mairie qui ne fonctionne plus

Ets CLASS

L'entreprise CLASS (Renault Agriculture) a décidé de fermer son garage de La Chapelle Chaussée à compter du 1^{er} mars prochain. Le Conseil Municipal déplore cette fermeture d'entreprise. Une rencontre avec le Directeur de CLASS va être faite prochainement.

Dégâts des eaux à l'école publique

Des chenaux dans la toiture de l'école était bouchés empêchant l'écoulement des eaux de pluie lors d'un fort orage. L'engorgement des chenaux a entraîné un débordement dans la bibliothèque scolaire.

Une déclaration de dommage est en cours auprès de Groupama.

AFEL

Une signalétique provisoire « maison de l'enfance- centre social » faite par l'association AFEL va être mise en place au carrefour de la rue du Lavoir et la rue de Montmuran.

Un empiérement du parking du lavoir est à réaliser en attendant les travaux de réfection.

L'éclairage du parking est à voir également car il est dangereux.

Un jardin familial est envisagé par l'afel dans la continuité du parking du Lavoir. Il est intéressant de voir avec eux leur projet.

Enquête publique sur le plan de protection de l'atmosphère

Une enquête publique a débuté sur Rennes Agglomération sur le plan de protection de l'atmosphère.

Elle s'achève le 12 février prochain.

Une information va être mise dans le prochain ECHO.

AS Romillé

L'AS Romillé a organisé des animations auprès des jeunes sur la période des vacances scolaires. Ils doivent refaire ces animations pour les prochaines vacances car peu de jeunes de la commune y ont participé

Projet de complexe tennis à Romillé

La commune de Romillé a un projet de complexe de tennis qu'ils souhaiteraient voir intercommunal. La commune a été sollicitée mais des questions se posent sur le financement, la part des investissements revenant aux communes et les projets en équipements sportifs de chacun.

Déclic

Monsieur le maire fait part de la rencontre avec Gilles André sur les interventions de Déclic cette année, suite au contrat passé pour deux années.

20 jours d'intervention au titre de l'entretien des espaces verts ont été convenues avec l'association.

Les prochaines réunions

Commission communication pour l'écho le 20 janvier 20h00.

Commission d'appel d'offres le 2 février à 19h30

Réunion de la commission du personnel le 2 février à 20h00

Conseil Municipal le 5 février à 20h30

Commission des finances : 23 février à 20h00

Vote du Compte-administratif le 2 mars, 20h30

Commission des finances : 9 mars

Vote du budget le 23 mars